

Image not found or type unknown



Notification d'ordonnance penale delictuelle

Par **fragile**, le **27/01/2016** à **13:33**

Bonjour,

Contrôlé pour détention de stupéfiants, je suis passé devant le procureur. Peines en conséquence.

6 mois après, même affaire mais là, je suis convoqué pour conduite sous l'emprise de stupéfiants, par ordonnance pénale délictuelle. Quelles peines sont encourues ? dois je prendre un avocat car la première fois l'avocat n'a pas servi à grand chose ? Taux thc 1,9.

Merci de me renseigner.

Par **Tisuisse**, le **28/01/2016** à **13:34**

Bonjour,

Vous avez vos réponses dans le dossier "conduite sous alcool ou stupéfiants". Voir donc en en-tête de cette rubrique.

Par **fragile**, le **29/01/2016** à **11:33**

bonjour ,

je me demande ,n'ayant pas trop de moyen s'il faut vraiment prendre un avocat ,peut il faire quelque chose de plus